



Commune de Sainte Bazeille
MAIRIE

25 avenue du Général de Gaulle
BP 18
47180 Sainte Bazeille
Tel 05 53 94 40 28
Fax 05 53 94 27 85
contact@mairie-sainte-bazeille.fr

Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du
lundi 18 juin 2007

Département de Lot-et-Garonne
Arrondissement de Marmande

Recrutement d'un agent occasionnel bibliothèque

Le Conseil Municipal décide le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel pour une période de 3 mois à compter du 1^{er} septembre 2007.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Ouvertures de postes

Dans la perspective d'une réorganisation des divers services, il serait nécessaire de procéder à la création :

- d'un emploi d'agent du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet (28 heures) à compter du 1^{er} décembre 2007,
- d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet (33 heures) à compter du 1^{er} septembre 2007.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Recrutement d'un agent occasionnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel (3 mois à compter du 1^{er} Juillet 2007) qui assurera les fonctions d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe (durée hebdomadaire : 30 heures).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Admission en non valeur commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce pour l'admission en non valeur des redevances de transport scolaire suivantes : 305.46 € (sur l'exercice 2003 et 2004).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Admission en non valeur assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce pour l'admission en non valeur de la redevance d'assainissement suivante : 67.50 € (exercice 2004)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Extension école maternelle : choix d'un cabinet d'architecte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet M.G. Architectes pour la réalisation d'une extension de la salle à manger et de la salle de repos de l'école maternelle pour un montant de 4 664.40 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Vente d'un terrain communal

Après exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide la vente du terrain cadastré AO-907 (80m²) à Madame Lina Trigueros moyennant le prix de 2 400 €, soit 30 € le m² (estimation des domaines). Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Abandon d'un terrain à la commune

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'abandon perpétuel à la commune par la SCI Haut Rouzin représentée par le gérant Monsieur Serge Ortolan, de la partie de terrain incorporée désormais terre vaine et vague cadastrée AC-255 d'une contenance de 20 ca.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Marché maîtrise d'œuvre travaux d'assainissement

Après appel à candidatures concernant les travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement, le Conseil Municipal accepte le devis le moins disant de la DDAF pour un montant de 9 000 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.